

Séance du Lundi 31 Janvier 2022

Compte rendu

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 31 janvier à 20h30, vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Lambert La Potherie se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Corinne GROSSET, Maire.

Etaient présents :

BEAUMONT Jean-Marie, BERTHEREAU Marc, BREVET Christelle, BROUARD Vincent, CHEVALIER DU FAU Vanessa, DAVID Vincent, DEMESLAY Magali, DENECHAU Vincent, DEROMMELAERE Françoise (arrivée à 20h56), ECHELARD David, GILLET Thomas, GROSSET Corinne, HUMEAU Marie, MATHE Franck, PERDREAU Christine, VERNOUX Virginie, VOISINE Henri, YOU Didier.

Elus ayant donné procuration : CHOLET Shirley donne pouvoir à BREVET Christelle

BONNAUD Delphine donne pouvoir à GILLET Thomas

DEROMMELAERE Françoise donne pouvoir à PERDREAU Christine (jusqu'à 20h56)

Elus absents : CATHALOT Mélanie, LALONDE Cédric

Secrétaire de séance : GILLET Thomas

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 Décembre 2021

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

2) 3.2 Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné : Ilot F

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'aménagement du territoire expose,

Vu l'avis des Domaines du 12 février 2020, actualisé le 04 février 2021, puis le 13 janvier 2022,

Vu la délibération 2019-91 du 14 octobre 2019 concluant un accord de vente de l'ilot F sur la tranche 2 de la ZAC de Gagné,

Vu la délibération 2020-77 du 29 juin 2020 fixant le prix de vente des parcelles HT,

Vu la demande de rescrit fiscal et la réponse du Directeur départemental des Finances Publiques en date du 29 juillet 2020 qui valide le montant de TVA sur marge de chaque parcelle,

Considérant les offres d'achat parvenues en mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la vente des lots F1 – F2 – F3 et F4 de la ZAC de Gagné à PODELIHA ACCESSION pour le prix mentionné ci-dessous. Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs.

AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

N° lot	N° parcelle	Adresse	Surface	Surface plancher	Prix HT	Prix TTC
F1	AC 449	7 rue Simone Veil	249m ²	130 m ²	108 000,00€	117 596,73 €
F2	AC 450	35 rue Olympe de Gouges	295 m ²	130 m ²		
F3	AC 451	33 rue Olympe de Gouges	249m ²	130 m ²		
F4	AC 452	31 rue Olympe de Gouges	217m ²	130 m ²		

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

3) Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné Ilot G

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'aménagement du territoire expose,

Vu l'avis des Domaines du 12 février 2020, actualisé le 04 février 2021 puis le 13 janvier 2022,

Vu la délibération 2019-54 du 17 juin 2019 concluant un accord de vente de l'ilot G sur la tranche 2 de la ZAC de Gagné,

Vu la délibération 2020-77 du 29 juin 2020 fixant le prix de vente des parcelles HT,

Vu la demande de rescrit fiscal et la réponse du Directeur départemental des Finances Publiques en date du 29 juillet 2020 qui valide le montant de TVA sur marge de chaque parcelle

Considérant les offres d'achat parvenues en mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la vente de l'ilot G de la ZAC de Gagné à PODELIHA pour le prix mentionné ci-dessous. Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs.

AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

N° lot	N° parcelle	Adresse	Surface	Surface plancher	Prix HT	Prix TTC
G	AC 453	rue Olympe de Gouges	1 646 m ²	1 200 m ²	116 666,67€	126 372,36€

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

4) 3.2 Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné : Parcelle n°52

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'aménagement du territoire expose,

Vu l'avis des Domaines du 12 février 2020, actualisé le 04 février 2021 puis le 13 janvier 2022,

Vu la délibération 2021-115 du 27 septembre 2021 fixant le prix de vente des parcelles HT,

Vu la demande de rescrit fiscal et la réponse du Directeur départemental des Finances Publiques en date du 4 novembre 2021 qui valide le montant de TVA sur marge de chaque parcelle,

Considérant les offres d'achat parvenues en mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la vente du lot n°52 de la ZAC de Gagné aux demandeurs (ou à toute SCI qui viendrait à s'y substituer) pour le prix mentionné ci-dessous. Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs

AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

N° lot	N° parcelle	Adresse	Surface	Acquéreurs	Surface plancher	Prix HT	Prix TTC
52	AC425	2 Place Lise Meitner	295 m ²	RIZATTO Christelle	150 m ²	43 076,25 €	50 988,60 €

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

5) 3.2 Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné : Parcelle n°54

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'aménagement du territoire expose,

Vu l'avis des Domaines du 12 février 2020, actualisé le 04 février 2021 puis le 13 janvier 2022,

Vu la délibération 2021-115 du 27 septembre 2021 fixant le prix de vente des parcelles HT,

Vu la demande de rescrit fiscal et la réponse du Directeur départemental des Finances Publiques en date du 4 novembre 2021 qui valide le montant de TVA sur marge de chaque parcelle,

Considérant les offres d'achat parvenues en mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la vente du lot n°54 de la ZAC de Gagné aux demandeurs (ou à toute SCI qui viendrait à s'y substituer) pour le prix mentionné ci-dessous. Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs.

AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

N° lot	N° parcelle	Adresse	Surface	Acquéreurs	Surface plancher	Prix HT	Prix TTC
54	AC475	12 rue Simone Veil	425 m ²	POUPLIN Alexandre et FAVREAU Fanny	170 m ²	64 522,50€	76 414,35 €

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

6) 3.2 Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné : Parcelle n°56

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'aménagement du territoire expose,

Vu l'avis des Domaines du 12 février 2020, actualisé le 04 février 2021 puis le 13 janvier 2022,

Vu la délibération 2021-115 du 27 septembre 2021 fixant le prix de vente des parcelles HT,

Vu la demande de rescrit fiscal et la réponse du Directeur départemental des Finances Publiques en date du 4 novembre 2021 qui valide le montant de TVA sur marge de chaque parcelle,

Considérant les offres d'achat parvenues en mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la vente du lot n°56 de la ZAC de Gagné aux demandeurs (ou à toute SCI qui viendrait à s'y substituer) pour le prix mentionné ci-dessous. Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs.

AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

N° lot	N° parcelle	Adresse	Surface	Acquéreurs	Surface plancher	Prix HT	Prix TTC
56	AC477	2 rue Marie Vaillant Coquereau	312 m ²	COPIE Julien	150 m ²	45 752,70 €	54 159,83 €

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

7) 3.2 Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné : Parcelle n°58

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'aménagement du territoire expose,

Vu l'avis des Domaines du 12 février 2020, actualisé le 04 février 2021 puis le 13 janvier 2022,

Vu la délibération 2021-115 du 27 septembre 2021 fixant le prix de vente des parcelles HT,

Vu la demande de rescrit fiscal et la réponse du Directeur départemental des Finances Publiques en date du 4 novembre 2021 qui valide le montant de TVA sur marge de chaque parcelle,

Considérant les offres d'achat parvenues en mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la vente du lot n°58 de la ZAC de Gagné aux demandeurs (ou à toute SCI qui viendrait à s'y substituer) pour le prix mentionné ci-dessous. Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs

AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

N° lot	N° parcelle	Adresse	Surface	Acquéreurs	Surface plancher	Prix HT	Prix TTC
58	AC479	6 rue Marie Vaillant Coquereau	355 m ²	BRIGAND Anne et CHARBONNIER William	150 m ²	52 652,25 €	62 336,84 €

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

8) 3.2 Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné : Parcelle n°61

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'aménagement du territoire expose,

Vu l'avis des Domaines du 12 février 2020, actualisé le 04 février 2021 puis le 13 janvier 2022,

Vu la délibération 2021-115 du 27 septembre 2021 fixant le prix de vente des parcelles HT,

Vu la demande de rescrit fiscal et la réponse du Directeur départemental des Finances Publiques en date du 4 novembre 2021 qui valide le montant de TVA sur marge de chaque parcelle,

Considérant les offres d'achat parvenues en mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la vente du lot n°61 de la ZAC de Gagné aux demandeurs (ou à toute SCI qui viendrait à s'y substituer) pour le prix mentionné ci-dessous. Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs

AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

N° lot	N° parcelle	Adresse	Surface	Acquéreurs	Surface plancher	Prix HT	Prix TTC
61	AC428	36 rue Olympe de Gouges	424 m ²	GUILBAUD Raphaël et Gwendoline	170 m ²	64 348,20€	76 207,57 €

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

9) 3.2 Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné : Parcelle n°62

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'aménagement du territoire expose,

Vu l'avis des Domaines du 12 février 2020, actualisé le 04 février 2021 puis le 13 janvier 2022,

Vu la délibération 2021-115 du 27 septembre 2021 fixant le prix de vente des parcelles HT,

Vu la demande de rescrit fiscal et la réponse du Directeur départemental des Finances Publiques en date du 4 novembre 2021 qui valide le montant de TVA sur marge de chaque parcelle,

Considérant les offres d'achat parvenues en mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la vente du lot n°62 de la ZAC de Gagné aux demandeurs (ou à toute SCI qui viendrait à s'y substituer) pour le prix mentionné ci-dessous. Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs.

AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

N° lot	N° parcelle	Adresse	Surface	Acquéreurs	Surface plancher	Prix HT	Prix TTC
62	AC429	34 rue Olympe de Gouges	468 m ²	RIVAUTL Amélie et HAMHAM Tijani	188 m ²	72 149,70 €	85 464,53 €

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

10)3.2 Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné : Parcelle n°63

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'aménagement du territoire expose,

Vu l'avis des Domaines du 12 février 2020, actualisé le 04 février 2021 puis le 13 janvier 2022,

Vu la délibération 2021-115 du 27 septembre 2021 fixant le prix de vente des parcelles HT,

Vu la demande de rescrit fiscal et la réponse du Directeur départemental des Finances Publiques en date du 4 novembre 2021 qui valide le montant de TVA sur marge de chaque parcelle,

Considérant les offres d'achat parvenues en mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la vente du lot n°63 de la ZAC de Gagné aux demandeurs (ou à toute SCI qui viendrait à s'y substituer) pour le prix mentionné ci-dessous. Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs

AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

N° lot	N° parcelle	Adresse	Surface	Acquéreurs	Surface plancher	Prix HT	Prix TTC
63	AC430	32 rue Olympe de Gouges	361 m ²	ROLLÉ Romuald et FOUCAULT Gabrielle	150 m ²	53 653,95€	63 524,58 €

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

11)3.2 Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné : Parcelle n°64

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'aménagement du territoire expose,

Vu l'avis des Domaines du 12 février 2020, actualisé le 04 février 2021 puis le 13 janvier 2022,

Vu la délibération 2021-115 du 27 septembre 2021 fixant le prix de vente des parcelles HT,

Vu la demande de rescrit fiscal et la réponse du Directeur départemental des Finances Publiques en date du 4 novembre 2021 qui valide le montant de TVA sur marge de chaque parcelle,

Considérant les offres d'achat parvenues en mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la vente du lot n°64 de la ZAC de Gagné aux demandeurs (ou à toute SCI qui viendrait à s'y substituer) pour le prix mentionné ci-dessous. Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs.

AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

N° lot	N° parcelle	Adresse	Surface	Acquéreurs	Surface plancher	Prix HT	Prix TTC
64	AC431	30 rue Olympe de Gouges	477 m ²	MANCEAU – VIVIEN Stéphanie et MANCEAU Mathieu	191 m ²	73 784,55 €	87 404,91 €

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

12)3.2 Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné : Parcelle n°65

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'aménagement du territoire expose,

Vu l'avis des Domaines du 12 février 2020, actualisé le 04 février 2021 puis le 13 janvier 2022,

Vu la délibération 2021-115 du 27 septembre 2021 fixant le prix de vente des parcelles HT,

Vu la demande de rescrit fiscal et la réponse du Directeur départemental des Finances Publiques en date du 4 novembre 2021 qui valide le montant de TVA sur marge de chaque parcelle,

Considérant les offres d'achat parvenues en mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la vente du lot n°65 de la ZAC de Gagné aux demandeurs (ou à toute SCI qui viendrait à s'y substituer) pour le prix mentionné ci-dessous. Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs

AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

N° lot	N° parcelle	Adresse	Surface	Acquéreurs	Surface plancher	Prix HT	Prix TTC
65	AC432	3 allée Louise Weiss	357 m ²	GIRARD Sandra – BOSSEAU Benjamin	150 m ²	52 986,15€	62 732,75 €

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

13)3.2 Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné : Parcelle n°99

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'aménagement du territoire expose,

Vu l'avis des Domaines du 12 février 2020, actualisé le 04 février 2021 puis le 13 janvier 2022,
Vu la délibération 2021-115 du 27 septembre 2021 fixant le prix de vente des parcelles HT,
Vu la demande de rescrit fiscal et la réponse du Directeur départemental des Finances Publiques en date du 4 novembre 2021 qui valide le montant de TVA sur marge de chaque parcelle,

Considérant les offres d'achat parvenues en mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la vente du lot n°99 de la ZAC de Gagné aux demandeurs (ou à toute SCI qui viendrait à s'y substituer) pour le prix mentionné ci-dessous. Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs.

AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

N° lot	N° parcelle	Adresse	Surface	Acquéreurs	Surface plancher	Prix HT	Prix TTC
99	AC434	5 Allée Flora Tristan	252 m ²	TERRIEN Catherine	150 m ²	36 529,50 €	43 234,96 €

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....
14)1.4 Convention pour l'enfouissement des réseaux sur le site de Gagné

Arrivée de Françoise Derommelaere à 20h56

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'aménagement du territoire expose,

Il est nécessaire d'enfouir les réseaux de communications électroniques aériens existants appartenant à Orange situés Chemin de Gagné sur la commune, et c'est dans ce contexte que je vous propose de signer une convention définissant les conditions et modalités de cette prestation qui sera réalisée par le SIEML, pour un montant total de 15 066.32€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la convention pour l'enfouissement des réseaux sur le site de Gagné,

Confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune de l'exercice 2022

Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

15)8.1 – Réforme des rythmes scolaires

Madame Corinne GROSSET, Maire, expose,

La municipalité a été interrogée par les équipes enseignantes des écoles publiques sur la possibilité d'un éventuel retour à la semaine de 4 jours. La commune étudie la pertinence d'une telle organisation pour les enfants et leurs familles et afin d'orienter sa décision, le conseil municipal de la commune de St Lambert la Potherie a envoyé une enquête auprès des familles lambertoises.

109 familles sur 135 ont participé à l'enquête, soit un taux de participation de 80%, représentant 142 enfants. Sur ces 109 familles, 67 (61%) ont manifesté leur souhait d'un retour à 4 jours et 42 (39%) d'un maintien des rythmes actuels.

Sur ces bases, la commission Affaires Scolaires et le Bureau municipal ont validé le fait de lancer la procédure pour réaliser une demande de dérogation auprès de l'IEN. A cet effet, des conseils d'école exceptionnels ont été organisés par les directeurs d'école avant les vacances de Noël. Le conseil d'école élémentaire ainsi que le conseil d'école maternelle se sont prononcés en faveur d'une modification des rythmes scolaires avec un passage à 4 jours à la rentrée 2022.

Vu le compte-rendu du conseil d'école exceptionnel de l'école élémentaire en date du 3 décembre 2021,
Vu le procès-verbal du conseil d'école exceptionnel de l'école maternelle en date du 14 décembre 2021,

Il est proposé au conseil municipal de Saint Lambert la Potherie une modification des rythmes scolaires avec un passage à 4 jours à la rentrée 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la modification des rythmes scolaires avec un passage à 4 jours à la rentrée 2022,

Autorise Madame la Maire ou son représentant à demander une dérogation auprès de l'Académie à partir de la rentrée scolaire 2022.

Pour : 12	Contre : 5	Abstention : 3
------------------	-------------------	-----------------------

16)7.5.3 Subventions aux associations 2022

Madame Christine Perdreau, adjointe à la vie associative, culturelle et sportive, expose,

Cette année, je vous propose d'arrêter, comme suit, la liste des subventions aux associations :

Association	2022
Lamboisières Martin Basket LMB	2300€
Football FCJLM	1300€
Gym Volontaire	800€
Tennis Club St Lambert	1500€
Foyer d'Animation Danse modern jazz	1760€
Foyer d'Animation Musique	2100€
Foyer d'Animation Théâtre enfants	820€
Chorale El Tempo	500€
Asso° Parents Ecole F. Pauger (AEP)	200€
Asso° Parents Ecole St Maurille (APEL)	200€
Amicale Donneurs de sang	150€
Comité de jumelage Kokologho	250€
La Ronde des Lutins	300€
Histoire et Patrimoine	300€
A.D.M.R. de Feneu	1462€
Bibliothèque (achat de livres)	3700€
F.A. Musique investissement	200€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la proposition de Madame Christine Perdreau, adjointe à la vie associative, culturelle et sportive.

Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 1
------------------	-------------------	-----------------------

17)8.1 – Contrat groupe Espace Numérique de Travail (ENT)

Madame Corinne GROSSET, Maire, expose,

L'Académie de Nantes, consciente des enjeux du numérique éducatif, a impulsé en 2013 le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles. Depuis, le projet e-primo a pris de l'ampleur. Il s'appuie sur un partenariat collectivités-rectorat qui a fait ses preuves. En septembre 2021, 60 % des élèves des écoles publiques bénéficient d'un accès à l'ENT. Le seuil des 1000 écoles connectées a été franchi. C'est le cas pour l'école élémentaire Félix Pauger.

La crise sanitaire que nous traversons a renforcé le besoin et la pertinence d'un ENT dans le premier degré. En effet, e-primo constitue un espace de travail privilégié pour assurer une continuité pédagogique de qualité et maintenir le lien entre l'école et les familles. Les usages sont aujourd'hui bien ancrés. Elèves et enseignants ont développé des habitudes de travail au sein de l'ENT e-primo. Le volume des connexions représente, en moyenne, le double de celui qu'il était avant la crise sanitaire.

L'ENT conduit l'élève à développer les compétences numériques inscrites dans les programmes qui l'amèneront à devenir un citoyen responsable, guidé par des principes éthiques de communication indispensables pour maîtriser les rouages numériques de notre société. Par ailleurs, e-primo constitue un support pour l'enseignant facilitant la préparation de la classe et la mise en œuvre de parcours d'apprentissage personnalisés.

Le prochain marché e-primo s'étendra sur la période 2022-2026. L'objectif est de donner, à toutes les communes de l'académie qui adhèrent au groupement de commandes, la possibilité de doter leurs écoles d'un ENT. Le marché actuel (2018-2022) a conduit à la mise en place d'une plateforme spécialement adaptée au premier degré, fort appréciée des élèves et des enseignants. L'objectif du prochain marché est de conserver cet environnement en intégrant un marché public d'intégration et d'hébergement de la solution libre OPEN ENT-NG, qui propose des fonctionnalités similaires à celles utilisées actuellement.

Je vous propose d'adhérer à ce nouveau groupement de commandes pour une période de 48 mois, soit du 19 juillet 2022 au 19 juillet 2026. La convention d'adhésion au groupement de commandes, jointe en annexe, précise l'ensemble des dispositions applicables à ce marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte que la commune adhère au groupement de commande pour une période de 48 mois comme indiqué ci-dessus,

Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

18)1.4 Audit énergétique du SIEML bâtiments Mairie, George Sand et agence postale communale

Monsieur Didier You, adjoint aux travaux et à la voirie, expose,

La collectivité souhaite qu'un audit énergétique soit fait sur le bâtiment de la Mairie, de l'espace George Sand ainsi que de sur l'agence postale communale. Pour cela, elle souhaite confier cette mission au SIEML. Les modalités sont définies dans la convention proposée en annexe. La participation financière de la commune pour la réalisation des études d'aide à la décision s'élève à 40% du montant de la prestation, soit 1 026.56€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'audit énergétique à la Mairie, espace George Sand et agence postale communale,

Accepte de verser 40% du coût de la prestation au SIEML,

Autorise la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

19)8.1 – Convention RASED

Madame Corinne GROSSET, Maire, expose,

La convention relative à la participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés dit RASED est arrivée à son terme. L'inspection académique nous a adressé la nouvelle convention couvrant les années scolaire 2022 à 2024. Cette dernière vous a été transmise par mail.

La convention est constituée de 5 articles, dont :

L'article 1 précise les dépenses qui seront engagées au cours des trois années scolaires couvertes par cette convention. L'article 2 définit la participation financière. Le crédit alloué est basé sur le nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques au 1^{er} septembre de l'année scolaire. Pour l'année scolaire 2021-2022, le montant par élève est fixé à 1.80 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la nouvelle convention RASED couvrant les années scolaires 2022 à 2024.

Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les documents nécessaires à son exécution et à verser la subvention annuelle.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

20)7.5.1 - Demande de subvention au titre de la DSIL – Travaux de rénovation énergétique bâtiments communaux

Madame Corinne Grosset, Maire, expose,

La commune souhaite réduire la facture énergétique des bâtiments municipaux et a sollicité le SIEMML afin d'effectuer un audit énergétique préalable à des travaux d'améliorations pour les bâtiments du groupe scolaire Félix Pauger à savoir école maternelle, école élémentaire et restaurant scolaire ainsi que la salle polyvalente communale.

Suite aux rapports, plusieurs scénarios ont été proposés à la commune par le SIEMML et pour chaque bâtiment audité, une programmation de travaux a été retenue pour 2022. La collectivité souhaite prioritairement investir en 2022 dans la rénovation énergétique des bâtiments publics et afin d'y parvenir la commune sollicite une subvention. L'ensemble des travaux seront commandés en 2022 mais un étalement des travaux aura certainement lieu sur 2023.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) selon le plan de financement suivant :

Coût global des travaux de rénovation énergétique = 264 087.70€ HT

Subvention DSIL = 105 635.08€ HT

Autre subvention sollicitée auprès du SIEMML = 10 000€ HT

Financement de la commune : 148 452.62€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le plan de financement proposé,

Autorise Madame le Maire à solliciter la demande de subvention.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

21)7.5.1 - Demande de subvention au titre de la DETR – Travaux du stade de football

Madame Corinne Grosset, Maire, expose,

La commune de Saint Lambert la Potherie subit les assauts des sangliers depuis le début de l'automne 2021. Après plusieurs échanges et entrevues avec Monsieur Fouchereau, lieutenant de louveterie, et la DDT, l'option de réaliser une battue administrative n'a pas été retenue. La présence des sangliers est trop proche de l'autoroute, de la RD 963, des habitations, des infrastructures sportives...

L'unique terrain de football en herbe n'a pas été épargné. Les sangliers ont ravagé près des deux-tiers du terrain, le rendant impraticable pour plusieurs mois. Une reprise totale du terrain est nécessaire afin de garantir aux joueurs une bonne qualité de jeu, en toute sécurité. Nous allons également procéder à la pose d'une main courante grillagée car la collectivité est très inquiète et démunie face à cette recrudescence de sangliers sur notre territoire. L'ensemble des travaux sont programmés pour le 1^{er} semestre 2022 et ceux-ci ont été ajoutés au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Madame la Maire propose de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) selon le plan de financement suivant :

Coût global des travaux du stade de football = 82 798€ HT
Subvention DETR = 28 979.30€ HT
Financement de la commune : 53 818.70€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Approuve le plan de financement proposé,
Autorise Madame la Maire à solliciter la demande de subvention.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

22)7.5.1 - Demande de subvention au titre de la DETR – Aires de jeux

Madame Corinne Grosset, Maire, expose,

La commune a installé des aires de jeux pour les enfants au fur et à mesure du développement des habitations et de l'aménagement du territoire. D'une part il a été identifié un manque sur certaines zones d'habitations, c'est pourquoi il est prévu la création d'aires de jeux et l'achat d'équipements en 2022 et d'autre part, un budget est consacré à la maintenance des aires de jeux, pour des raisons d'usure et de dégradations des équipements, ceux-ci deviennent dangereux si on ne les change pas, et c'est dans ce cadre que la collectivité doit renouveler complètement les jeux sur certaines aires de jeux. La collectivité souhaite en 2022 investir sur ces aires de jeux pour répondre aux besoins et à la demande des habitants. L'ensemble des travaux sont programmés pour le 1^{er} trimestre 2022 et ceux-ci ont été ajoutés au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Madame la Maire propose de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) selon le plan de financement suivant :

Coût global des achats et travaux aires de jeux = 21 665.31€ HT
Subvention DETR = 7 582.86€ HT
Financement de la commune : 14 082.45€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Approuve le plan de financement proposé,
Autorise Madame la Maire à solliciter la demande de subvention.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

23)7.5.1 - Demande de subvention – Aménagement des cours d'écoles, végétalisation

Madame Corinne Grosset, Maire, expose,

En tant que collectivité, la Mairie de Saint Lambert la Potherie a en charge l'entretien et la maintenance des bâtiments scolaires et périscolaires publics. Deux établissements sont implantés sur la commune : L'école élémentaire Félix Pauger et l'Ecole Maternelle Felix Pauger.

Bien que complémentaire, ces deux établissements ont des directions et des locaux distincts.

L'école maternelle dispose de 2 cours de récréation (en fonction des niveaux de classe) et l'école élémentaire 1 cour. Lors des périodes estivales, où les températures sont plus élevées dans l'année (de mai à juillet), il a été constaté que les aménagements et matériaux utilisés sur les cours ne sont plus adaptés pour l'accueil d'enfants sur des plages horaires pouvant aller de 15min à 2h. Il a donc été décidé d'engager une réflexion sur cette problématique et de procéder à des aménagements permettant d'apporter :

- des zones d'ombres car la cour bénéficie d'une forte exposition Sud.
- des zones de repos où les enfants pourraient s'asseoir (au sol ou sur équipement)
- de zone de verdure/du végétal car les cours sont actuellement très minérales avec essentiellement du bitume/enrobé qui réverbère la chaleur l'été
- des espaces ludiques (zones de jeux au sol,...)

Une proposition d'aménagement a été faite et les aménagements pourraient être réalisés en 2022. Ceux-ci ont été ajoutés au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Madame la Maire propose de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR) selon le plan de financement suivant :

Coût global des travaux = 30 152.78€ HT
Subvention DETR = 10 553.47€ HT
Financement de la commune : 19 599.31€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Approuve le plan de financement proposé,
Autorise Madame la Maire à solliciter la demande de subvention.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

24)7.5.1 - Demande de subvention au titre de la DSIL – Développement du numérique

Madame Corinne Grosset, Maire, expose,

Avec la digitalisation des services publics, les collectivités sont obligées de s'adapter et surtout d'équiper la Mairie afin de pouvoir proposer aux administrés un accès aux services sur des postes informatiques dédiés. La Mairie a donc décidé de s'équiper afin de pouvoir proposer ce service aux administrés en leur donnant la possibilité d'effectuer leurs démarches en ligne sur 2 postes à disposition à l'accueil de la mairie.

De plus, suite aux confinements et à la crise sanitaire que nous connaissons depuis 2020, la collectivité a souhaité équiper les salles mises à disposition des associations avec des équipements numériques. Considérant l'équipement actuel et après concertation avec les associations du territoire, il a semblé opportun d'équiper 3 salles communales mises à disposition des associations. L'objectif étant de pouvoir organiser des réunions et des assemblées dans des conditions satisfaisantes, en permettant des visioconférences et webconférences, ainsi facilitant également l'organisation de formations et de réunions et de pouvoir accueillir des réunions réunissant des habitants de plusieurs communes.

Après consultation de prestataires, des propositions ont été faites et ces travaux et achats pourront être réalisés au 1^{er} semestre 2022. Ceux-ci ont été ajoutés au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Madame la Maire propose de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) selon le plan de financement suivant :

Coût global = 24 245.84€ HT
Subvention DSIL = 8 486.04€ HT
Subvention demandée au Plan régional de soutien à la vie associative = 9 990.68€
Financement de la commune : 5 769.12€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le plan de financement proposé,
Autorise Madame la Maire à solliciter la demande de subvention.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

25) Liste des arrêtés pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A-2022-003	Administration	Demande subvention CAF pour QJ	Quartier Jeunes	11/01/2022
------------	----------------	--------------------------------	-----------------	------------

26) Informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Prochains conseils publics :

 Lundi 28 Février 2022 à 20h30

Le secrétaire de séance,



GILLET Thomas

La Maire,



Corinne GROSSET

Les conseillers municipaux :

BEAUMONT Jean-Marie		BERTHEREAU Marc		BONNAUD Delphine	
BREVET Christelle		BROUARD Vincent		CATHALOT Mélanie	
CHEVALIER DU FAU Vanessa		CHOLET Shirley		DAVID Vincent	
DEMESLAY Magali		DENECHOU Vincent		DEROMMELAE RE Françoise	
ECHELARD David		GILLET Thomas		GROSSET Corinne	
HUMEAU Marie		LALONDE Cédric		MATHE Franck	
PERDREAU Christine		VERNOUX Virginie		VOISINE Henri	
YOU Didier					